

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 83
Présents : 25
Représentés (pouvoirs) : 8

Date de la première convocation : 01/04/2022
Date de la deuxième convocation : 08/04/2022

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération 29/04/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 14 AVRIL 2022**

Délibération n° DCS/2022/05

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SYNDICAT MIXTE DU
SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE QUATORZE AVRIL

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce conseil syndical fait suite au conseil syndical du 7 avril 2022 qui ne s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel représenté par FROGET Alain (pouvoir), FROGET Alain, ROGOU Marie-Paule, SELLIER Jacques

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : ACHIN Richard, AYMERICH Roland suppléant de BEAUDOIN Gérard, BERNARD Julie, BLACHE Jean-Luc, COLLE Jean-Pierre, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, ESCALLE Jean représenté par BERNARD Julie (pouvoir), GARCIN Bernard représenté par COLLE Jean-Pierre (pouvoir), GINSBERG RIGAUD Catherine représentée par MACLE Josiane (pouvoir), MACLE Josiane, BASSET Florence suppléante de MOREL Christian, PY Martine représentée par MOREL Christian (pouvoir), ROUSTANG Benoît

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : CLAUZIER Élisabeth, ESTACHY Jean-François, KUENTZ Adèle

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, ALLEGRA Francesco, ARNAUD Jean-Michel représenté par AILLAUD Jean-Baptiste (pouvoir), AYACHE Serge représenté par DUGELAY Denis (pouvoir), BOUTRON Claude, COMBE Hervé, DIDIER Roger représenté par BOUTRON Claude (pouvoir), DUGELAY Denis, GAY-PARA Michel, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, LAFONT Jean-Claude suppléant de ODDOU Rémy

Etaient absents ou excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BRIOULLE Jean-Pierre, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, LAURENS Jean, OSINGA Sandrine, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : BELLON Marie, BICAIS Jean-Jacques, BONNABEL Eveline, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLIN François, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, RAYNE Jean-Michel, SARRAZIN Bruno.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, FEUILLASSIER Béatrice, LEFORT Dominique, PONS Julien, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : ALLEC Patrick, BROCHIER Jean-Louis, BUTZBACH Pimprenelle, COSTORIER Rémi, GRENIER Maryvonne, GRIMAUD Roger, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric, VAN WONTERGHEM Christian

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Yves BENOITS, Conseiller municipal de Barceillonnette

P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Claude BOUTRON, 2e Vice-Président du Syndicat mixte, a été désigné pour remplir les fonctions de Président de séance pour le vote du compte administratif.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte, présente le compte administratif pour l'année 2021, lequel fait apparaître :

	2021	Excédent antérieur	Résultat consolidé 2021
Solde d'investissement =	107 614.31€	- 27 215.42 €	80 398.89
Solde de fonctionnement =	- 6561.97€	220 917.73 €	187 140.34 €
Solde total =	101 052.34 €	193 702.31 €	267 539.23 €

Monsieur le Président du Syndicat mixte se retire afin que soit procédé au vote.

Monsieur Claude BOUTRON, Président de séance, constate la concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2021, et invite l'assemblée délibérante à voter.

Après prise de connaissance du compte administratif, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte administratif 2021.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président de séance,
Claude BOUTRON

